



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Approuvé en mars 2022

**PLAN
DE GESTION
DES
RISQUES
D'INONDATION**

Bassin Seine-Normandie
2022-2027



Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports
www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Seine-Normandie 2022-2027

PRÉSENTATION

Rappel : Risque = Aléa(s) x Enjeux

Aléa



Aléa : phénomène naturel d'occurrence et d'intensité données

Enjeux



Enjeux : personnes, biens, systèmes, ou autres éléments présents dans les zones de risque et qui sont ainsi soumis à des pertes potentielles



Risque

Plusieurs types d'inondations

• Débordement de cours d'eau



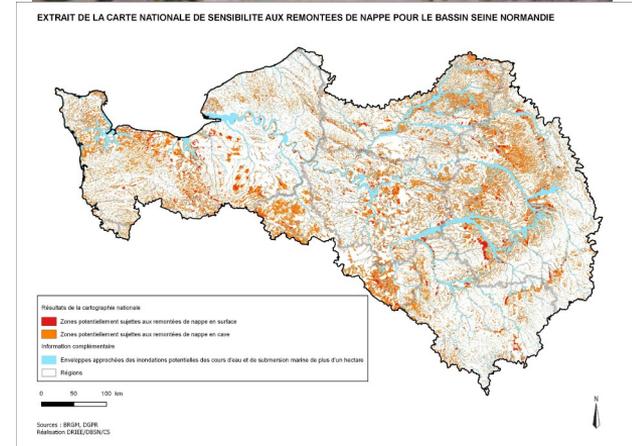
• Submersion marine



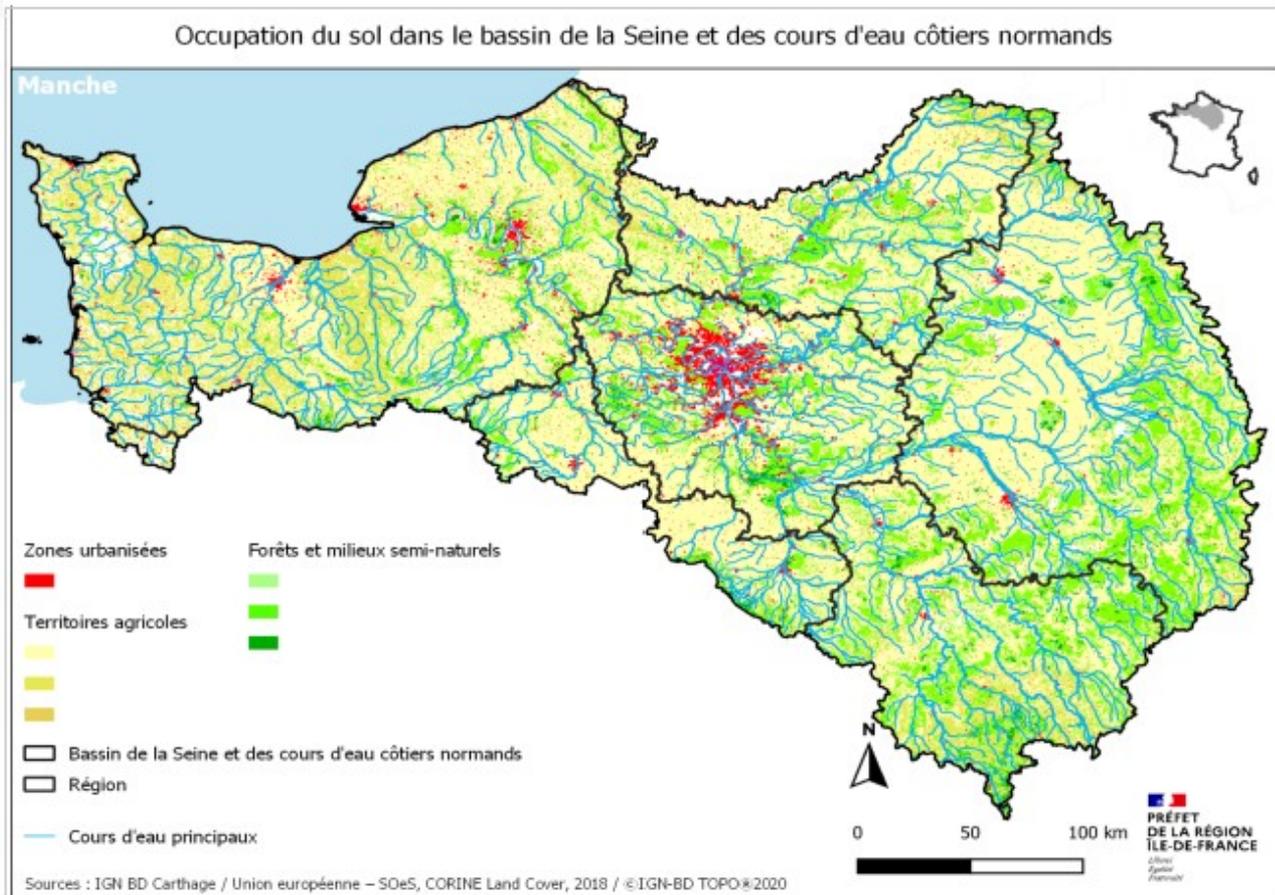
• Ruissellement



• Remontée de nappes



Le bassin Seine-Normandie



- Quelques chiffres
 - **95 000** km² dont 4/5 d'espaces ruraux
 - **8** régions
 - **28** départements
 - Plus de **8500** communes
 - **18,5** millions d'habitants
 - **10** millions d'emplois
 - **55 600** km de cours d'eau
 - **640** km de façade maritime

Source : PGRI 2022-2027



La Directive Inondation

Un objectif : **Réduire les conséquences négatives des inondations**

Entrée par les enjeux :

- La santé humaine
- Le patrimoine naturel
- Le patrimoine culturel
- Les activités économiques



Actions proportionnées selon l'événement : fréquent, moyen, extrême

Logique d'actions par bassin versant et/ou cellule de submersion

La Directive Inondation : une mise en œuvre à différents niveaux

Cadre européen

Directive inondation

**Directive
Cadre eau**

Cadre national

Stratégie nationale

*Planification
bassin*

**Plan de Gestion
des risques d'inondation**

**Schéma Directeur
d'Aménagement
et de Gestion des Eaux**



*Planification
et actions
territoriales*

**Stratégie locale sur les territoires
à risque important d'inondation**

SAGE

**PPRI
PPRL**

PAPI

PCS

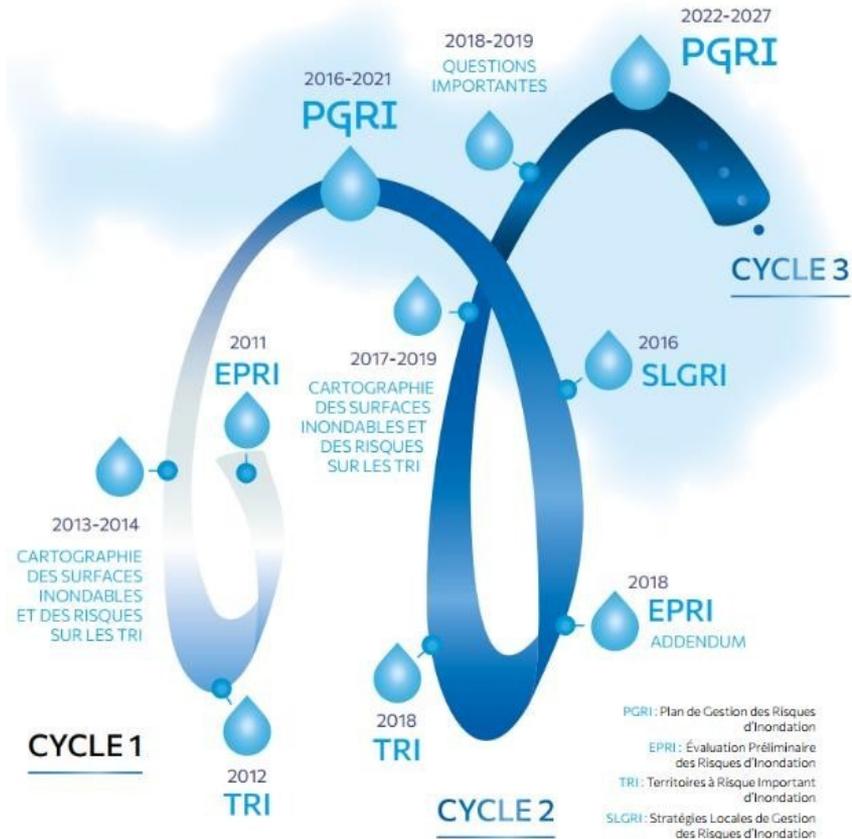
**Documents
d'urbanisme**

**Dossiers
loi sur l'eau**

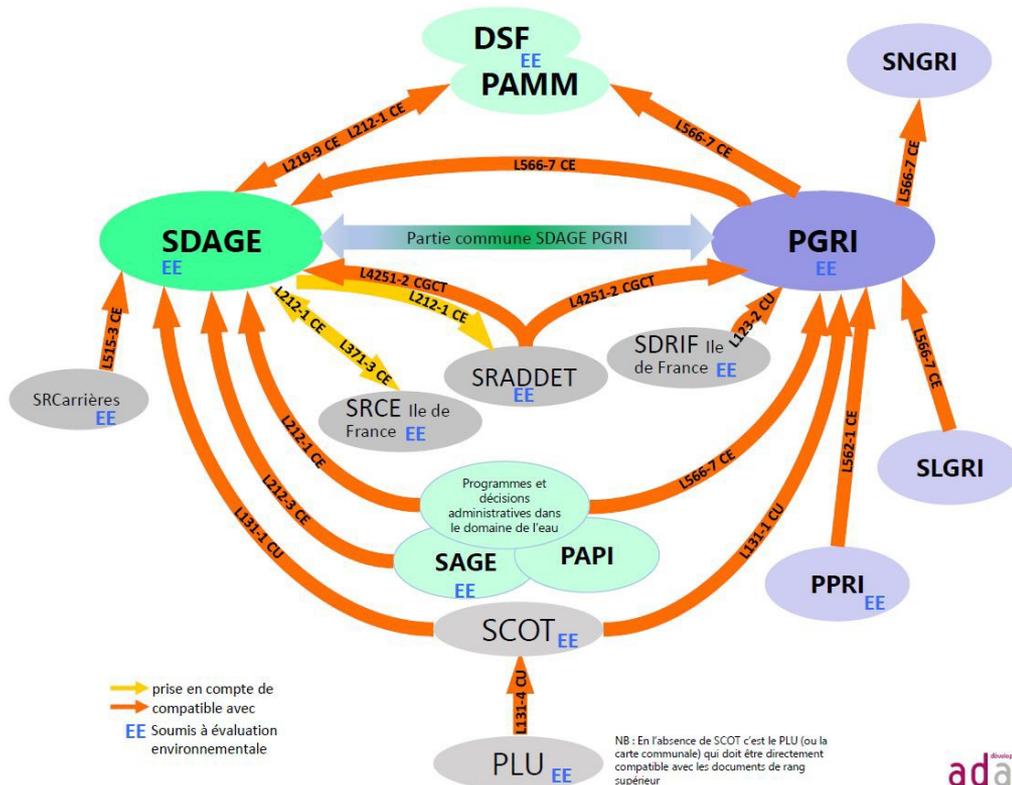
Mise en œuvre de la Directive Inondation sur le bassin

Légende :

- EPRI : évaluation préliminaire du risque d'inondation
- TRI : territoire à risque important d'inondation
- PGRI : plan de gestion des risques d'inondation
- SLGRI : stratégie locale de gestion des risques d'inondation



Hiérarchie des normes – Portée juridique



La notion de « compatibilité » :

- La notion de compatibilité implique une obligation de non contrariété aux orientations de la norme supérieure (objectifs, orientations et dispositions du PGRI ou du SDAGE) en laissant une certaine marge de manœuvre pour les préciser et les développer.
- La jurisprudence permet de la distinguer de la notion de conformité beaucoup plus exigeante puisqu'elle impose le respect strict des dispositions. (appréciation du juge)

1.Éditorial [mot politique]

2.Préambule [divisé en 6 parties]

3.Objectifs et dispositions du bassin Seine-Normandie

4.Dispositions spécifiques (aux TRI ou SLGRI, aux futurs PAPI)

5.Lexique

6.Glossaire

7.Annexes (8 dont synthèse de chacune des SLGRI, tableau récapitulatif des acteurs et outils visés)

OBJECTIFS ET DISPOSITIONS DU PGRI du BASSIN SEINE-NORMANDIE

4 objectifs prioritaires :

- **Objectif 1 : Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité**
- **Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages**
- **Objectif 3 : Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise**
- **Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque**

traduits au travers de **80 dispositions visant de nombreux acteurs et outils.**

Articulation entre le PGRI et le SDAGE

Domaines du PGRI et en commun avec le SDAGE :

Domaines communs au SDAGE et au PGRI	Domaines d'intervention du PGRI
<ul style="list-style-type: none"> – La préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau – L'entretien des cours d'eau – La maîtrise du ruissellement et de l'érosion – La gouvernance à l'échelle des bassins versants 	<ul style="list-style-type: none"> – L'aménagement du territoire et la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation – La conscience du risque d'inondation, l'information des citoyens – La prévision des inondations et l'alerte – La préparation et la gestion de la crise – Les diagnostics et la connaissance relatifs aux enjeux soumis à un risque d'inondation et à leur vulnérabilité – La connaissance des aléas

Dispositions communes : 14 dispositions du PGRI réparties dans 3 Orientations Fondamentales du SDAGE :

- **OF 1 : Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée**
- **OF 4 : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face aux enjeux du changement climatique)**
- **OF 5 : Protéger la mer et le littoral**

OBJECTIFS ET DISPOSITIONS DU PGRI du BASSIN SEINE-NORMANDIE

Les objectifs du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 sont déclinés en quatre grands types de dispositions :

	Déclinaison des dispositions	Nb dispositions
	Des dispositions à décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie	53
	Des dispositions à décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie, communes entre le SDAGE et le PGRI	14
	Des dispositions à décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie mais prioritairement dans les TRI	9
	Des dispositions à décliner uniquement dans les TRI ou dans le périmètre des SLGRI	4

**Le PGRI 2022-2027 du bassin Seine-Normandie
a été arrêté le 03/03/2022 par le préfet
coordonnateur de bassin**

**Le PGRI 2022-2027 est entré en vigueur le
08/04/2022, le lendemain de sa parution au
JORF**